

Affaire suivie par :

Isabelle CHEVRIER
Adjointe au chef du bureau DE2
isabelle.chevrier@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 35 55

Nadine GOUTY
Chef du bureau DE2
nadine.gouty@ac-paris.fr

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Paris, le 18 décembre 2012

Le Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale,
chargé du 1^{er} degré
à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles de Paris,

S/C de Mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation Nationale,

CIRCULAIRE n° 12AN0243

**Objet : Formation de préparation du diplôme d'Etat de psychologue
scolaire – année scolaire 2013-2014**

Référence :

- Décret n°89-684 du 18 septembre 1989 portant création du DEPS et arrêté du 16 janvier 1991 organisant la formation ;
- Document « règles et barèmes départementaux ».

Annexes :

- annexe I a : dossier de candidature au stage de préparation au DEPS
- annexe I b : choix de l'IUFM demandé par le candidat ;
- annexe II : dossier de candidature destiné à l'IUFM ;
- annexe III : coordonnées des centres de formation en 2013-2014.

La présente circulaire s'adresse aux enseignants du 1^{er} degré souhaitant s'inscrire au cycle préparatoire de formation au diplôme d'Etat de psychologue scolaire : DEPS.

Le cycle de formation en psychologie scolaire d'une durée d'un an, prévu par le décret cité en référence est organisé dans le cadre des IUFM agréés en collaboration avec les départements de psychologie des universités auxquelles l'IUFM est rattaché. La liste des centres de formation est jointe en annexe III.

Le diplôme d'Etat de psychologue scolaire est délivré aux enseignants qui, après avoir été autorisés à suivre ce cycle théorique de formation en psychologie agréée d'un an, ont, à l'issue de ce cycle, subi avec succès les épreuves d'un examen.

I - Conditions de candidature au cycle préparatoire de formation au DEPS

Pour être admis à suivre le cycle de formation, les candidats doivent être enseignants titulaires (instituteurs ou professeurs des écoles) et justifier :

- d'une part, de l'obtention d'une licence de psychologie à la date d'entrée en formation,
- d'autre part, de trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'entrée dans le cycle de formation.

Les candidats ayant encore au moins trois années de service à effectuer seront retenus en priorité.

J'appelle tout particulièrement l'attention des candidats sur le fait qu'ils ont l'obligation d'exercer à l'issue du stage, pendant trois années consécutives, les fonctions de psychologue scolaire dans le département de Paris.

2 – Dépôt des dossiers de candidature et calendrier

Chaque candidat remplit deux dossiers :

- Le dossier administratif : Annexes I - a et I - b
- Le dossier destiné au centre de formation de l'université : Annexe II, dossier comportant obligatoirement, outre l'état civil du candidat, son cursus universitaire, le détail de son expérience professionnelle et une lettre de motivation dûment argumentée.

Le candidat remplit éventuellement l'annexe consacrée aux formations, stages suivis, travaux et publications.

► Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux et demander en premier vœu le centre de formation pour la préparation au DEPS, le plus proche de votre domicile. Tout autre souhait d'affectation est soumis à l'accord du directeur académique chargé du 1^{er} degré.

► Votre affectation est effectuée en tenant compte non seulement de vos vœux mais aussi de la capacité d'accueil des établissements.

► Il est souhaitable que les personnels intéressés par cette formation recueillent toutes informations utiles sur son contenu et sur la nature des postes qui leur seront proposés à l'issue du stage.

Pour tout renseignement complémentaire de nature pédagogique, le candidat pourra prendre contact avec Monsieur Didier WALLON, inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) au 01 44 62 35 01.

Les dossiers seront accompagnés des pièces justificatives : copie de licence de psychologie ou attestation d'inscription à cette licence.

Une enveloppe affranchie libellée à l'adresse du candidat sera jointe au dossier.

Les dossiers de candidature remplis et signés, seront adressés :
Sous couvert de l'inspecteur de l'Education Nationale au rectorat de Paris –
division des écoles – bureau DE2 – pièce 331 au plus tard le mercredi 16
janvier 2013 – délai impératif.
Je vous remercie d'adresser vos demandes le plus tôt possible aux
circonscriptions.

Les candidats au stage de formation au DEPS sont départagés en fonction du barème suivant (voir document Règles et Barèmes départementaux) :

Ancienneté générale des services + Note et correctif éventuel + S ancienneté particulière des services exercés en ASH.

3 – Transmission des candidatures aux centres de formation et liste des candidats admis.

La division des écoles – bureau DE2 – fera parvenir directement aux centres de formation concernés, **avant le 1^{er} mars 2013**, les dossiers des candidats proposés, ainsi que le nombre de stagiaires à retenir, pour examen des candidatures par la commission universitaire de sélection.

La liste des candidats admis à suivre le cycle de formation conduisant au DEPS au titre de l'année scolaire 2013-2014, ainsi que leur répartition dans les différents centres de formation, sera arrêtée, après avis de la CAPN, à la fin du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Les enseignants retenus ou non retenus seront informés par le bureau DE2 de la décision prise à l'encontre de leur candidature.

Signé

Gérard DUTHY